

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de 3 Adjoint

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, à 20 heures 45 les membres du conseil municipal de la commune de MAUCHAMPS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

ADAMO Jacques - BADIE Jean-Pierre – BESANA Chrystel – BURGEVIN Stéphane – CHEZZI Sandrine – DA COSTA Maryse – DUBOIS Christine – FORTIN Jean-Luc – LA BRETONNIERE Laurent – OFFRETE Jean-Yves – UBERSFELD Sylvain

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme COLLARD Michèle Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et Mrs :

ADAMO Jacques - BADIE Jean-Pierre – BESANA Chrystel – BURGEVIN Stéphane – CHEZZI Sandrine – DA COSTA Maryse – DUBOIS Christine – FORTIN Jean-Luc – LA BRETONNIERE Laurent – OFFRETE Jean-Yves – UBERSFELD Sylvain

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr OFFRETE Jean-Yves, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme BESANA Chrystel.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
Mme Christine DUBOIS	9 voix
Mr Jean-Luc FORTIN	1 voix

Mme Christine DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Christine DUBOIS, élue maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
Mr Sylvain UBERSFELD	9 voix
Mr Jean-Luc FORTIN	1 voix

Mr Sylvain UBERSFELD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installé

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	
Mme Chrystel BESANA	10 voix

Mme Chrystel BESANA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A déduire : bulletin blanc	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mr Jean-Pierre BADIE

9 voix

Mr Jean-Pierre BADIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Séance levée à 21 H 05